



**ANALYSE FINANCIERE**

**DE**

**LA COMMUNE DE LE PORTEL**

Période : 2011-2015

TRESORERIE D'OUTREAU

# PRESENTATION DE LA COLLECTIVITÉ

La commune de Le Portel est une commune urbaine de 9 975 habitants (population INSEE) située dans l'agglomération de Boulogne-sur-Mer (population en hausse de 3% depuis 2013).

Elle est membre de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), groupement intercommunal à TPU et fiscalité additionnelle de 22 communes regroupant 119 925 habitants dont elle est la 4<sup>ème</sup> en nombre d'habitants.

Elle est également membre du Syndicat intercommunal à vocation unique Le Portel–Outreau (SILPO), propriétaire et exploitant de la piscine intercommunale OCEANE. Au titre de 2015, la participation de la Commune de Le Portel au SILPO a été de 356 044,51 €.

Elle dispose d'un budget principal et d'un budget annexe assainissement.

A la fin de l'exercice 2015, le budget annexe assainissement présentait un excédent global de 161 700,21 € dont 121 971,77 € au titre de la section d'investissement et 39 728,44 € au titre de la section de fonctionnement. Ce budget annexe assainissement est un budget SPIC (nomenclature M 49), qui doit s'équilibrer par ses propres recettes (surtaxe assainissement et subventions d'équipement) et pour lequel le budget principal ne peut donc pas verser de subvention d'équilibre.

Le budget du CCAS indépendant de celui de la commune dispose d'un budget annexe pour la gestion du Foyer Logement Léon Gournay.

Le budget du CCAS de Le Portel présentait à la fin de l'année 2015 un excédent cumulé global (budget propre du CCAS et celui du foyer logement) de 69 454,75 € dont 47 251,10 € au titre de la section d'investissement et 22 203,65 € au titre de la section de fonctionnement.

## SOMMAIRE

Introduction.....	4
Principaux constats .....	4
I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT.....	5
A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement .....	5
1°) Les charges diminuent de 1.5% par rapport à l'exercice précédent, soit -210 936 €, confirmant ainsi leur maîtrise amorcée en 2014 (- 3.1% entre 2013 et 2014).....	5
2°) Les produits progressent de 1.1% grâce à l'augmentation des ressources fiscales .....	7
B) La Capacité d'autofinancement en hausse .....	9
II) L'INVESTISSEMENT .....	10
A) Le financement disponible .....	10
B) Les dépenses d'équipement.....	11
C) Le financement des investissements .....	11
III] EQUILIBRE DU BILAN .....	13
A) Le fonds de roulement .....	13
B) Le besoin en fonds de roulement .....	13
C) La trésorerie .....	14
IV) Marges de manoeuvre.....	15
A) La fiscalité directe locale.....	15
B) Analyse de l'endettement .....	17
C) Le coefficient d'autofinancement courant.....	19
D) Analyse des facteurs externes de risques.....	20
LEXIQUE .....	21
ANNEXES .....	23

# INTRODUCTION

La présente analyse financière rétrospective porte sur les exercices 2011 à 2015 du budget principal de la commune de Le Portel.

Les données sont extraites des comptes de gestion des exercices concernés et exprimées en milliers d'euros ou K euros.

Depuis le recensement de 2009, la commune est passée sous le seuil des 10 000 habitants (9 975 hab. pour la présente analyse). Elle est donc intégrée dans la strate de population de 5 000 à 9 999 hab. mais pour les besoins de la présente analyse il pourra être fait référence à la strate de plus de 10 000 hab., si nécessaire, tant en moyenne départementale que régionale, afin de tenir compte du fait qu'il s'agit d'une commune de type urbain.

## PRINCIPAUX CONSTATS

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Le Portel enregistre un net redressement de sa capacité d'autofinancement (+19.2%) sous l'effet conjugué de la hausse des produits réels de fonctionnement et de la diminution des charges réelles de fonctionnement.

L'augmentation des produits est due à la seule hausse des ressources fiscales. Quant à la diminution des charges, elle est intervenue sur l'ensemble des postes, à l'exception des « autres charges réelles » qui enregistrent une légère hausse (+0.6%).

En 2015, comme en 2014, la capacité d'autofinancement est suffisante pour couvrir le remboursement de l'annuité de la dette en capital et dégager une CAF nette positive contrairement aux années précédentes.

La CAF nette, en hausse (+39.6%), a permis le financement d'une grande partie des dépenses d'équipements (74.1%) qui sont en nette diminution, sans avoir à puiser dans ses réserves.

Dans ces conditions, la commune dégage pour la 1<sup>ère</sup> fois en 5 ans un fonds de roulement positif.

La trésorerie s'est nettement améliorée et représentait 30 jours de dépenses réelles contre 6 jours en 2014.

Le délai global de paiement s'est amélioré et s'est établi à 20.79 jours (24.55 jours en 2014).

Le coefficient de rigidité des charges structurelles poursuit sa baisse amorcée depuis 2014 pour s'établir à 0.57 mais il reste au-dessus du seuil critique au-delà duquel figurent les communes les plus endettées.

L'endettement en baisse de 2.32 % en 2015, atteint son niveau le plus bas depuis 2011, mais il reste important (près de 20 000 K €).

La commune dispose de peu de marges de manœuvre hormis sur ses charges de fonctionnement pour poursuivre son redressement, dans un contexte de poursuite des baisses de dotations de l'Etat et d'un programme d'investissements futurs ambitieux.

La pression fiscale, presque deux fois supérieure à l'effort fiscal moyen de la strate, peut difficilement être accentuée. Les bases fiscales de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont supérieures à la moyenne départementale. Elles ont progressé respectivement de 5.44% et de 3.30% en 2015 entraînant une augmentation des produits, lesquels sont supérieurs aux moyennes départementales, régionales et nationales. Les taux, déjà très au-dessus des moyennes, n'ont pas été modifiés.

# I] LA FORMATION DE L'AUTOFINANCEMENT

La formation de l'autofinancement résulte de l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement.

## *A) Composantes des charges et des produits réels de fonctionnement*

**1°) Les charges diminuent de 1.5% par rapport à l'exercice précédent, soit -210 936 €, confirmant ainsi leur maîtrise amorcée en 2014 (- 3.1% entre 2013 et 2014)**

Elles passent globalement de 14 335 978 € en 2014 à 14 125 042 € en 2015.

Les charges réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 416 €/hab. contre une moyenne régionale de 1 020 € dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. ou 1 091 € dans la strate supérieure à 10 000 hab.

Cette baisse des charges de fonctionnement réelles a pour origine une légère baisse de l'ensemble des charges, y compris celles de personnel, mais à l'exception des autres charges réelles (+ 19 125 €). Cette hausse est due au seul poste « achats et charges externes » qui augmente de 5.4% (1 004 614 € en 2015 pour 953 344 € en 2014, soit + 51 270 €).

**Les charges de personnel**, qui constituent le 1<sup>er</sup> poste de dépenses (58.6%), s'établissent à 8 277 154 € contre 8 290 774 € en 2014. La diminution concerne principalement les emplois d'insertion (- 25 013 €) et les rémunérations des personnels non titulaires (- 99 039 €). Par ailleurs, les charges de personnel extérieur à la commune sont ramenées de 13 198 € en 2014 à 4 700 € en 2015 (soit une baisse de 64 % après la diminution de 51.5% en 2014).

En revanche, les charges du personnel titulaire sont de nouveau en augmentation par rapport à 2014 et atteignent le niveau le plus haut depuis 5 ans (3 600 866 € pour 2015).

La diminution la plus significative en valeur est représentée par le poste **« contingents, participations et subventions »**, c'est la 3<sup>ème</sup> année consécutive de baisse (-6.1 % entre 2014 et 2015 soit -130 753 €).

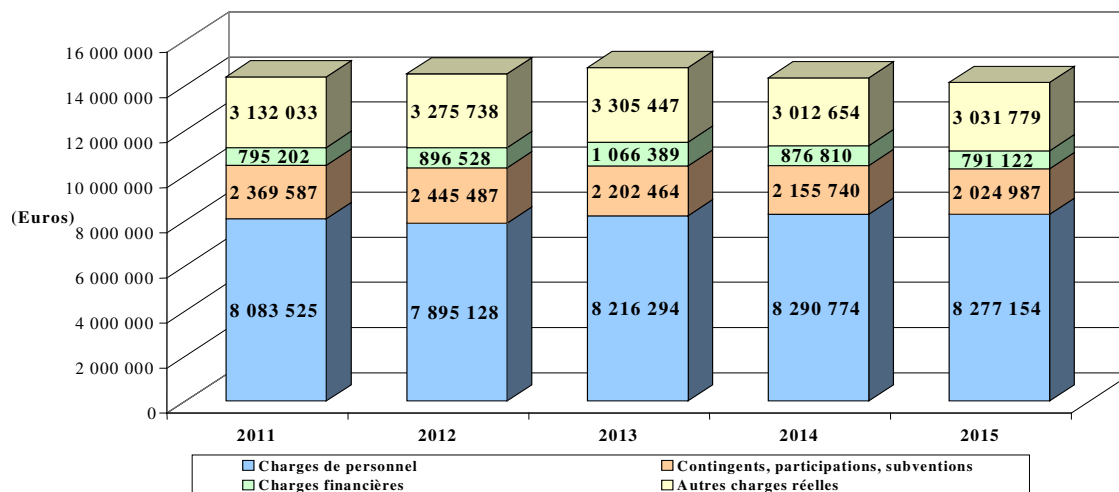
Cette baisse est essentiellement obtenue par la diminution des subventions versées aux associations et au CCAS (- 42 685 € pour les associations et - 50 000 € pour le CCAS).

Ce poste représente 14.3 % des charges, soit 203 €/hab. en 2015 pour une moyenne régionale de 95 €/hab. dans la strate 5 000 à 9 999 hab. ou 131 € dans la strate de plus de 10 000 habitants.

**Les charges financières :** après la 1<sup>ère</sup> baisse enregistrée en 2014 (-17.8%), elles sont de nouveau en diminution (-9.8 %) et se situent quasiment au même niveau en valeur qu'en 2011 soit, pour 2015, un total de 791 122 €. Elles représentent 5.6 % des charges et une moyenne de 79 €/hab. (99 €/hab. dans la strate de 5 000 à 9 999 ou 59 €/hab. dans la strate supérieure pour la moyenne régionale).

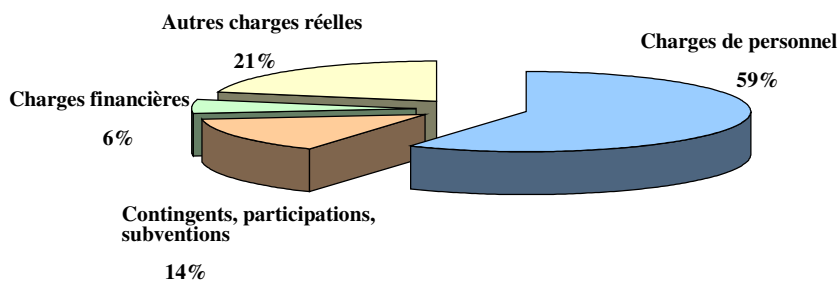
L'évolution favorable des charges se traduit, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive par une amélioration du **coefficient de rigidité des charges structurelles**. Ce coefficient, qui mesure le poids des charges incompressibles (charges de personnel + contingents et participations + charges d'intérêts) sur l'ensemble des produits de fonctionnement réels, s'établit à 0.57 (0.59 en 2014). Cependant, son niveau reste élevé et très supérieur à la médiane nationale (41%). En étant juste au-dessus du seuil de 56%, la commune de Le Portel se situe donc toujours parmi les 10% des communes les plus endettées.

## Évolution des charges réelles (montant)



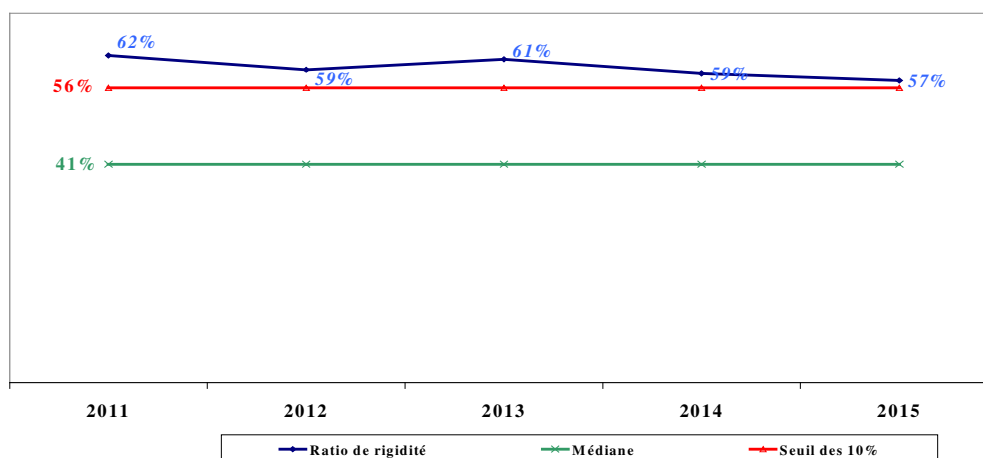
## Structure des charges réelles

Année 2015



## Ratio de rigidité

Couverture des charges (personnel, contingents, intérêts) par les produits



## **2°) Les produits progressent de 1.1% grâce à l'augmentation des ressources fiscales**

Les produits réels de fonctionnement s'établissent à 16 558 187 € en 2015 contre 16 376 518 € en 2014. Il s'agit de leur plus haut niveau sur la période 2011-2015 ; ils représentent une moyenne de 1 660 €/hab., nettement supérieure aux moyennes départementales, régionales et nationales aussi bien pour la strate de 5 000 à 9 999 hab. que celle de plus de 10 000 hab.

Les ressources fiscales représentent 61% des produits de fonctionnement. Leur augmentation plus importante que la diminution des autres ressources a permis la progression des produits en 2015. Les postes DGF et autres dotations et autres produits réels, qui étaient en hausse en 2014, enregistrent respectivement une diminution de 3.8% et de 5.1% en 2015.

Ainsi, le poste DGF et autres dotations diminue de 201 929 € pour s'établir à 5 099 362 € en 2015 (5 301 291 € en 2014). Cette diminution est due principalement à la baisse de la DGF, qui atteint son niveau le plus bas sur la période étudiée (-7.7% soit -298 719 €), puis à celle des attributions de péréquations et de compensation (-10.3% soit -106 477 €).

La DGF, qui s'établit à 3 583 989 € en 2015, est constituée de la dotation forfaitaire pour 1 444 471 €, de la garantie de dotation de solidarité rurale fraction bourg centre pour 135 038 €, de la dotation nationale de péréquation pour 157 460 € et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) pour 1 847 020 €.

La Commune n'est plus éligible à la dotation de solidarité rurale en 2015 (fiche DGF-population DGF de 10 133) contrairement à 2014 (426 829 €) d'où la perception de 135 038 € à titre de garantie DSR fraction bourg centre (soit 50% de la fraction bourg centre perçue en 2014).

La perte de la DSR en 2015 a été en partie compensée par une augmentation de la DSU à concurrence de 275 461 € (1 847 020 € en 2015 contre 1 571 559 € en 2014).

La contribution de la commune au redressement des finances publiques s'établit à 302 018 € en 2015 contre 124 386 € en 2014, ce qui explique en partie la diminution de la dotation forfaitaire.

Les autres dotations sont de 1 515 373 € en 2015 contre 1 418 583 € en 2014. Leur hausse est due à l'augmentation des autres dotations et participations (+52.3%), qui compense la diminution des attributions de péréquation et de compensation (923 404 € en 2015 contre 1 029 881 € en 2014).

A noter qu'en 2015, la commune a perçu la dotation de développement urbain (DDU) d'un montant de 563 120 € (620 577 € en 2014). Cette dotation est attribuée aux 100 communes les plus en difficulté parmi celles éligibles à la DSU et ayant conclu une convention avec l'ANRU.

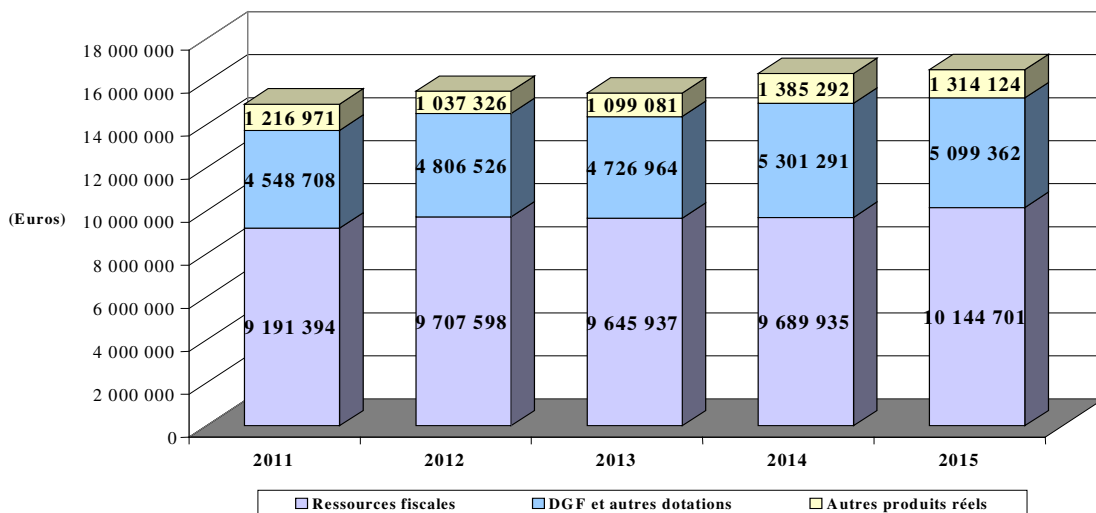
Les autres produits réels s'établissent à 1 314 124 € en 2015 contre 1 385 292 € en 2014 mais rappelons qu'en 2014 ces autres produits avaient été impactés par une opération dite « technique » consistant en l'étalement de la pénalité de renégociation de l'emprunt 2013 pour 250 640 €, somme que l'on ne retrouve plus en 2015.

En revanche en 2015, on trouve des produits exceptionnels pour 252 510 € correspondant notamment à des cessions ou à l'encaissement des sommes versées dans le cadre du protocole avec la SCI Saint André.

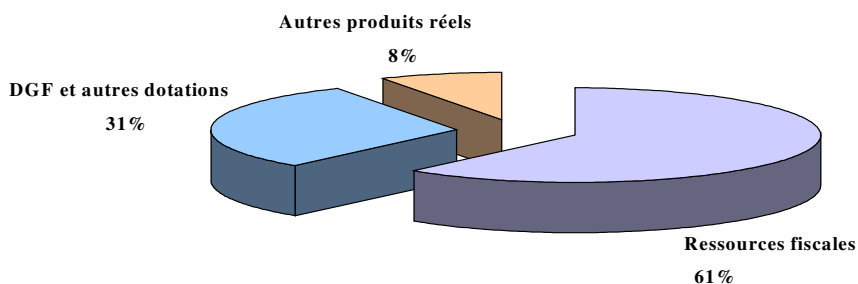
Enfin les ressources fiscales augmentent de 454 766 € entre 2014 et 2015 dont + 360 666 € pour le produit de la fiscalité directe locale et + 91 652 € pour les autres impôts et taxes au sein desquels le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et la taxe additionnelle sur les droits de mutation augmentent respectivement de 65 125 € et de 16 772 €.

La commune, membre de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, perçoit une dotation de compensation de 2 823 095 € identique depuis plusieurs années et une dotation de solidarité communautaire de 76 447 € en progression de + 2 448 € par rapport à 2014.

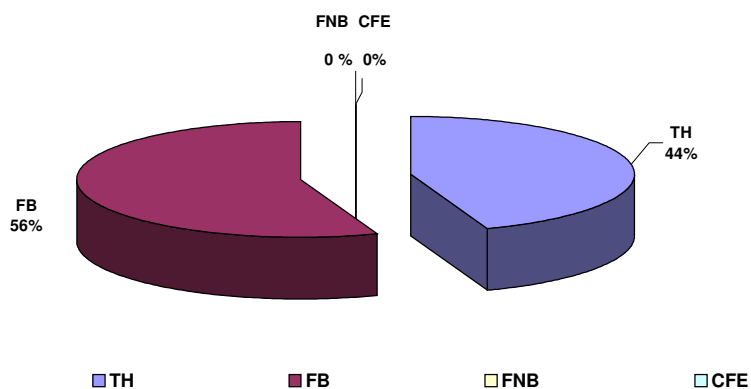
## Évolution des produits réels (montant)



## Structure des produits réels Année 2015



## Structure des produits de la fiscalité en 2015



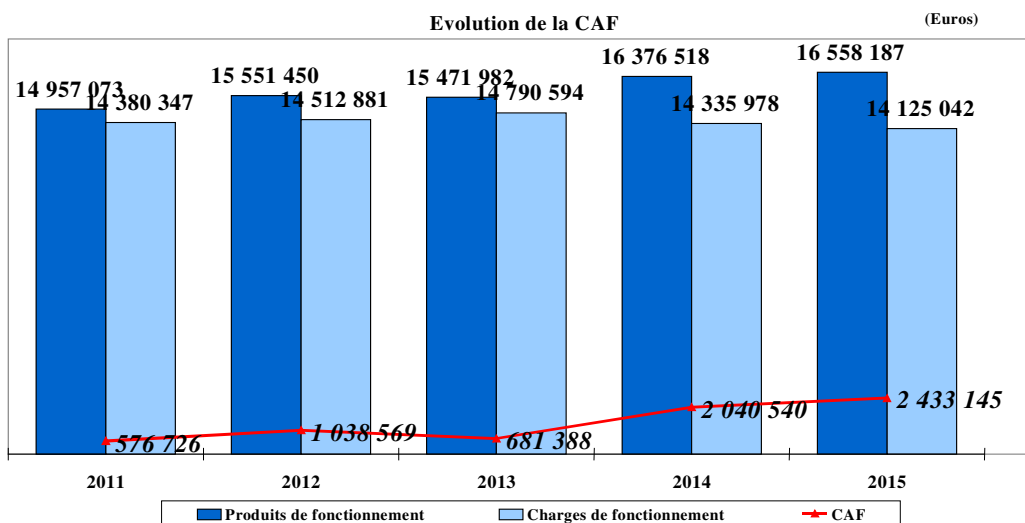


## B) La Capacité d'autofinancement en hausse

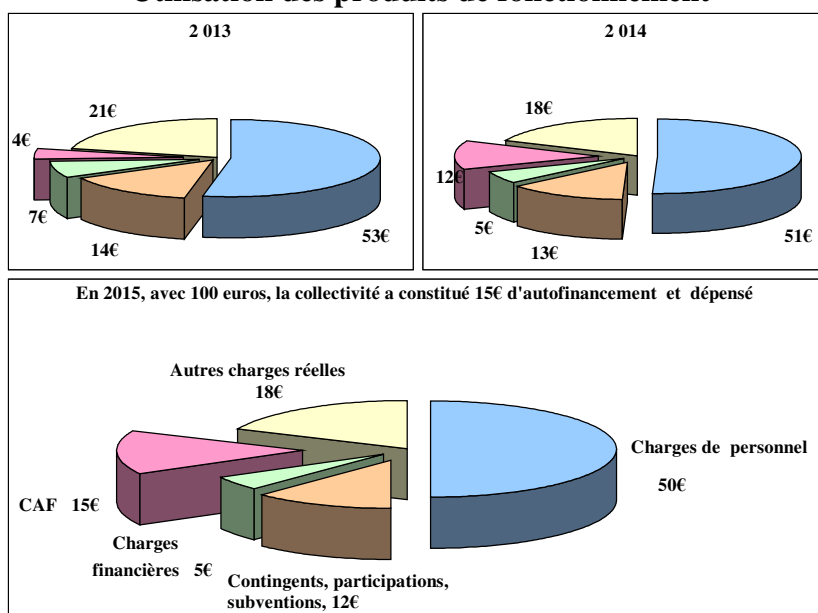
La Capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent de fonctionnement (Produits réels diminués des charges réelles) utilisable pour financer les dépenses d'investissement (c'est à dire, les remboursements de dettes par priorité, puis avec le reliquat de nouvelles dépenses d'équipement...).

L'évolution plus favorable des produits de fonctionnement réels par rapport aux charges réelles s'est traduite mécaniquement et comme en 2014 par un redressement très significatif de la capacité d'autofinancement. Elle s'établit à 2 433 145 € (2 040 540 € en 2014). Il s'agit du montant le plus élevé constaté au cours des 5 dernières années.

Elle représente 244 €/hab. pour une moyenne régionale de 153 €/hab. dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. et 183 € dans la strate supérieure.



### Utilisation des produits de fonctionnement



## II) L'INVESTISSEMENT

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement.

### A) Le financement disponible

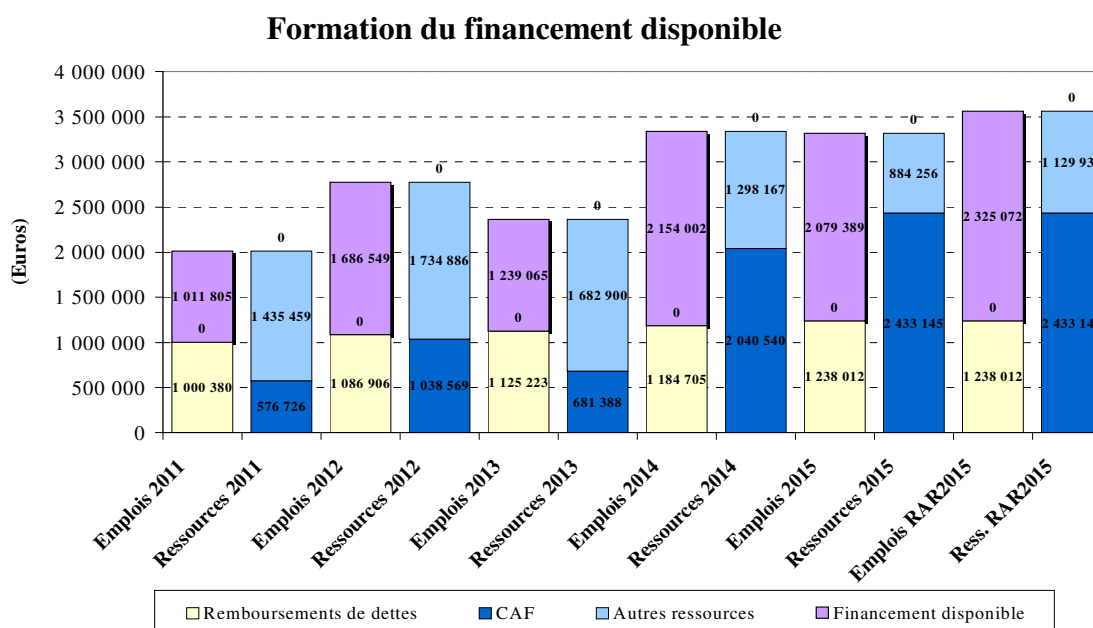
Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la CAF brute dégagée sur l'exercice (2 433 145 €) permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (1 238 012 €).

La CAF nette s'établit donc à 1 195 133 € (+39,6% par rapport à 2014), son plus haut niveau sur la période 2011-2015.

Les autres ressources d'investissement s'établissent à 884 256 € et sont constituées principalement par le FCTVA (369 188 €), par les subventions reçues (153 202 € + 17 514 €), les cessions d'actifs et les autres recettes d'investissement (respectivement pour 179 390 € et 164 963 €).

La CAF nette et les autres ressources d'investissement constituent le financement disponible, autrement dit les ressources dont la collectivité dispose pour financer ses dépenses d'équipement. Ce dernier s'élève à 2 079 389 € en 2015 (il était de 2 154 002 € en 2014, soit -3,5%). Cette diminution s'explique par une baisse des autres ressources d'investissement (-31,9%) qui concerne chacune de ses composantes mais cette baisse est atténuée par l'importante hausse de la CAF nette.

Le financement disponible atteint en 2015 son deuxième meilleur niveau sur la période 2011-2015.



## B) Les dépenses d'équipement

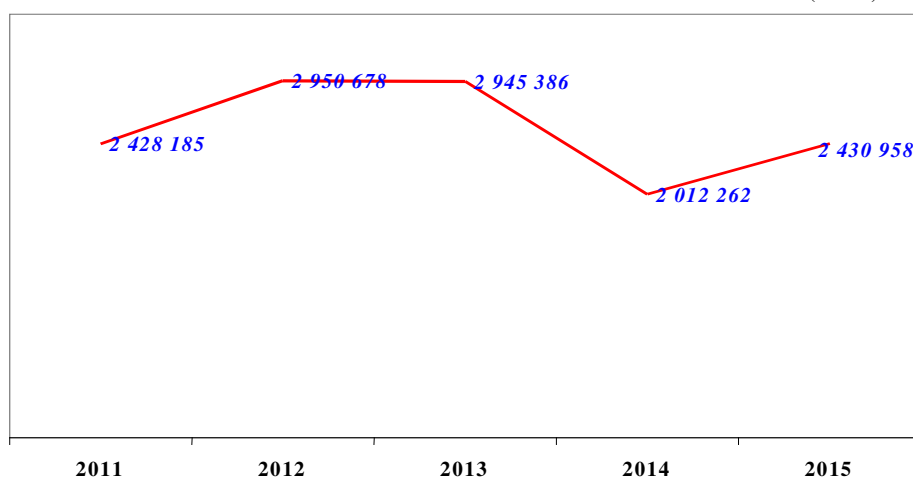
En 2015, les dépenses d'équipement ont représenté la somme de 1 612 217 € (2 012 262 € en 2014), soit 162 €/hab. (231 €/hab. dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. et 240 €/hab. dans la strate supérieure à 10 000 hab.).

Les principales dépenses d'équipement de l'année 2015 ont été concentrées sur des travaux de réfection de voiries, trottoirs et réseaux (rue Copernic, réfection de la place de l'entonnoir et du Maréchal Foch, descente plage, quartier Saint Exupéry notamment), les travaux dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier Carnot, des travaux sur les bâtiments communaux (réfection sols de la salle Humez par exemple), acquisition de matériels informatiques, mobilier, travaux en régie (60 476 € en 2015).

### Évolution des dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement (avec restes à réaliser)

(Euros)



## C) Le financement des investissements

Comme il a été précisé précédemment, le financement disponible s'est établi à 2 079 389 € et la commune a effectué des dépenses d'investissement à hauteur de 1 648 980 € (si l'on ajoute aux dépenses d'équipement les autres dépenses d'investissement pour 36 763 €).

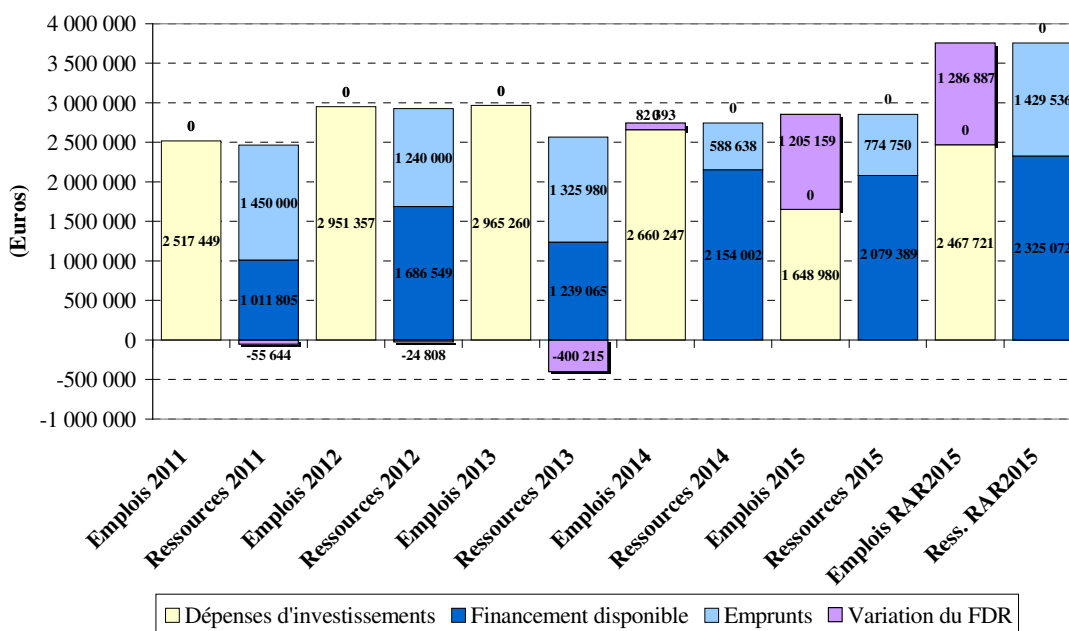
Alors qu'en 2014, la commune avait dû recourir à l'emprunt pour couvrir son besoin de financement ; en 2015, son financement disponible est suffisant pour couvrir les dépenses d'équipement et les autres dépenses d'investissement. Les emprunts souscrits par la commune en 2015 (774 750 €) afin de financer son programme d'investissements, dont la création de la Maison de la santé et de la petite enfance, et l'excédent de ressources découlant du financement disponible restant vient abonder son fonds de roulement.

Au titre de l'année 2015, elle enregistre une variation positive de son fonds de roulement à hauteur de 1 205 159 €.

Le total des nouveaux emprunts est de 774 750 € composé :

- d'un emprunt auprès de la Caisse des dépôts pour 1 000 000 € souscrit en février 2015 mais pour lequel à la fin 2015 seuls 200 000 € avaient été débloqués ;
- d'un emprunt de 500 000 € auprès du Crédit Agricole souscrit le 11 décembre 2015 avec une 1<sup>ère</sup> échéance au 11 mars 2016 ;
- d'un emprunt de 500 000 € souscrit auprès de la Caisse d'Épargne le 08 octobre 2015 avec une 1<sup>ère</sup> mise à disposition de 50 000 € au 24 décembre 2015 (le solde au 25 janvier 2016) ;
- et de 24 500 € souscrit auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du programme de gestion de pluie urbaine – quartier Saint Exupéry.

### Financement des investissements



### III] EQUILIBRE DU BILAN

Le bilan décrit, à la clôture de l'exercice, l'ensemble du patrimoine que la commune a constitué d'année en année. Ce patrimoine comprend un "actif" (total des biens immobiliers ou mobiliers, des créances et de la trésorerie) et un "passif", total des moyens de financement que détient la commune (dotations, subventions, dettes...).

La mesure de l'équilibre financier de la commune s'effectue à travers trois grandeurs caractéristiques : le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie.

Bilan en 2015	
ACTIF	PASSIF
Immobilisations 77 317 238	Subventions, dotations, réserves 58 588 492
Stocks et créances 223 427	Dettes financières 19 477 458
Trésorerie 1 160 685	Dettes fournisseurs, sociales 635 392
	FDR = 748 712
	BFR = -411 964
	Trésorerie = FDR - BFR = 1 160 685

#### A) Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses.

Pour la 1<sup>ère</sup> fois sur la période examinée, le fonds de roulement est positif et s'élève à 748 712 €, soit 75 €/hab. pour une moyenne régionale de 315 € dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. et 275 € dans la strate supérieure.

Corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes (818 741 € en dépenses et 900 469 € en recettes (dont 654 786 € d'emprunts), il s'élève à 830 440 €.

#### B) Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances plus stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée génère un besoin de financement. A l'inverse, une dette pas encore payée

vient diminuer ce besoin de financement. Le BFR traduit le décalage entre perception de recettes et paiement de dépenses.

Les actifs d'exploitation qui, en 2014, étaient de 1 504 510 €, ne sont plus que de 223 427 € en 2015, ce qui, après prise en compte des dettes d'exploitation et des intérêts courus non échus de l'exercice (445 257 € + 22 961 € d'autres dettes diverses + 167 174 € d'ICNE) conduit à constater un besoin en fonds de roulement négatif pour la 1<sup>ère</sup> fois sur la période étudiée (- 411 965 €). La commune recouvre donc plus vite ses créances qu'elle ne paye ses dettes.

Le rythme d'émission des titres de recettes par la collectivité est satisfaisant et n'appelle pas de remarques particulières.

### C) La trésorerie

La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement.

Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

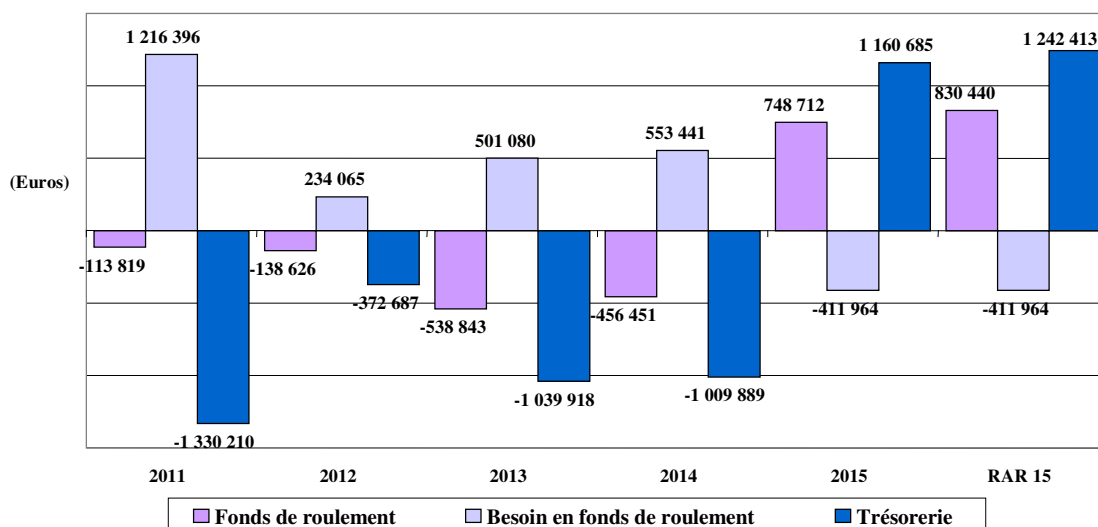
Alors que depuis 2011, la trésorerie de la commune était dégradée, au 31 décembre 2015 le compte de la collectivité au Trésor s'élevait à 1 160 685 €. Contrairement aux années passées, il n'y a pas eu de ligne de trésorerie mise en place en fin d'année (pour mémoire 1 250 000 € à la fin 2014)

En 2015, la trésorerie représentait 30 jours de dépenses réelles, contre 6 jours en 2014.

Le délai global qui s'était fortement dégradé en 2014 (passant de 18,80 jours en 2013 à 24,55 jours dont un délai moyen pour la commune de 33,16 jours) s'est nettement amélioré en 2015 et s'établit à 20,79 jours (à l'intérieur duquel le délai pour la commune est de 17,26 jours). En 2014 et pour les 5 premiers mois de l'année le Trésorier avait dû demander aux services financiers de prioriser les mandats à régler.

En début 2015, un complément de ligne de trésorerie a été débloqué (250 000 € le 23 janvier 2015 en plus des 1 250 000 € de 2014) afin notamment de pouvoir honorer le remboursement d'échéances d'emprunts CDC pour un total de 43 575,40 € mais l'intégralité de la ligne de trésorerie (1 500 000 €) a été remboursée le 22 juin 2015.

#### Évolution des principaux éléments du bilan

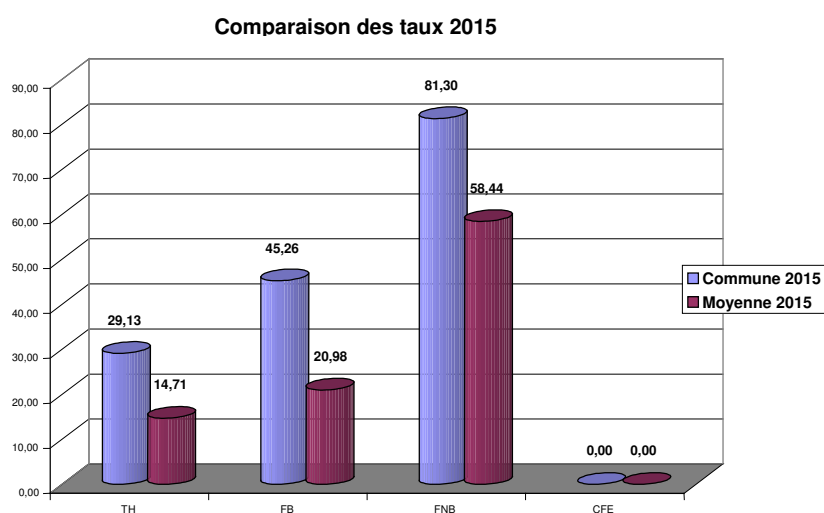
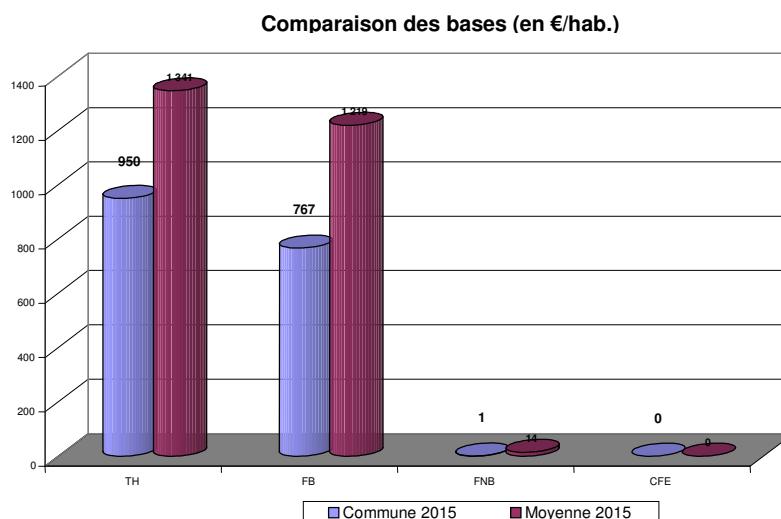


## IV) MARGES DE MANOEUVRE

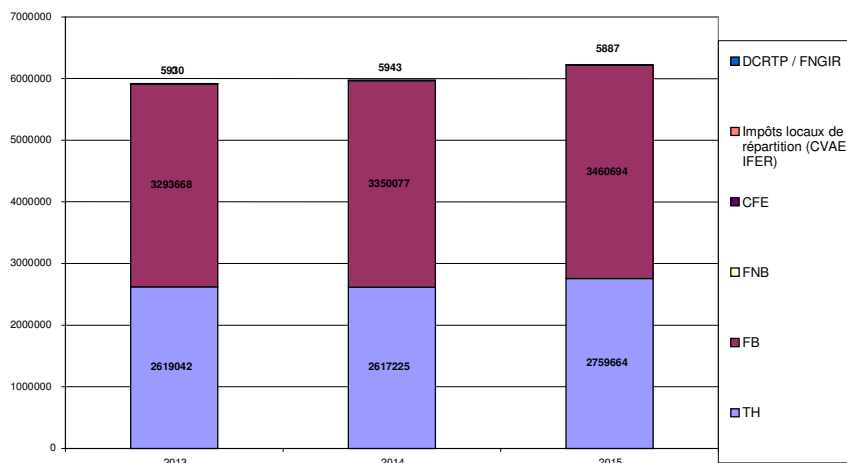
Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

### A) La fiscalité directe locale

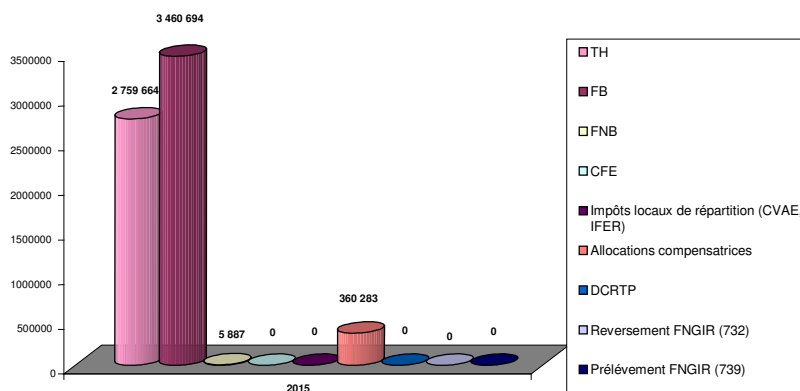
Attention les moyennes figurant en valeurs repères sont des moyennes nationales



### Structure et évolution du rendement des impôts locaux



### Structure des produits de la fiscalité en 2015



### Evolution des bases effectives de la FDL 2011/2015

	2011	2012	2013	2014	2015	Evolution 2014/2015
Foncier bâti	6 888 125	7 024 027	7 277 163	7 401 844	7 646 143	3.30%
Taxe d'habitation	8 466 158	8 817 103	8 990 860	8 984 758	9 473 450	5.43%
Foncier non bâti	7 747	7 215	7 290	7 306	7 236	-0.96%
<b>TOTAL</b>	<b>15 362 030</b>	<b>15 848 345</b>	<b>16 275 313</b>	<b>16 393 908</b>	<b>17 126 829</b>	<b>4.47%</b>

Entre 2014 et 2015 les bases ont augmenté de 732 921 € (+4.47%).

Les produits engendrés par ces bases ont été de 2 759 664 € pour la taxe d'habitation, 3 460 694 € pour le foncier bâti, 5 887 € pour le non bâti et 378 879 € pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Soit un total de 6 605 124 € en 2015 contre 6 337 133 € en 2014 (+ 4,23 %).



Si on compare aux moyennes régionales :

- la base TH de la Commune représente 950 €/hab. contre 784 € dans la strate de 5 000 à 9 999 habitants (826 € dans la strate supérieure à 10 000 habitants) ;
- la base TFPB représente 767 €/hab. contre 827 € dans la strate de 5 000 à 9 999 habitants (899 € dans la strate supérieure à 10 000 habitants).

Le produit TH représente 277 €/hab. contre 159 € dans la strate de 5 000 à 9 999 habitants (184 € dans la strate supérieure à 10 000 habitants).

Le produit TFPB représente 347 €/hab. contre 220 € dans la strate de 5 000 à 9 999 habitants (252 € dans la strate supérieure à 10 000 habitants).

La valeur locative moyenne des locaux taxés en taxe d'habitation était de 2 381 € en 2015 pour des termes de comparaison de 2 273 € ou 2 351 €, ce qui démontre une assiette cohérente.

Les allocations compensatrices versées en 2015 (TH – TFPB et TFPNB) ont été de 327 983 € contre 360 414 € en 2014.

Les taux d'imposition ont été maintenus au même niveau qu'en 2014 et 2013 et se situent à un niveau supérieur à ceux de la moyenne régionale :

TH : 29.13% contre 20.32% (strate 5 000 à 9 999 hab.) ou 22.29% (strate supérieure)

TFPB : 45.26% contre 26.63% ou 28.07%

TFPNB : 81.30% contre 63.77% ou 65.35%

L'effort fiscal qui mesure le poids de la fiscalité pesant spécifiquement sur les ménages (soit le produit des impôts ménages + TEOM / potentiel fiscal hors ex TP) s'établit à 2,113101 en 2015 (2.128768 en 2014) pour une moyenne de 1.198505 ce qui témoigne d'une pression fiscale soutenue sur les ménages.

Les marges de manœuvre sur les impôts directs locaux sont donc extrêmement limitées.

Notons enfin que la Commune n'a pas institué d'abattement facultatif en matière de taxe d'habitation (ni d'abattement général à la base, ni d'abattements spéciaux – à la base ou pour personnes handicapées).

A compter de 2016, elle a institué la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Sur 2015, la population légale est de 9 975 (soit 138 habitants en plus par rapport à 2014) pour un nombre de foyers fiscaux identique entre les 2 années (5 411). La part de foyers non imposables est de 57.6 % pour un revenu moyen de 16 249 € (50.3% pour 20 395 € de revenu moyen dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. ou 49.8% pour un revenu moyen de 20 739 € dans la strate supérieure pour la moyenne régionale).

Le nombre de logements sociaux représente 38,88 % du total des logements TH et la part des locaux d'habitation à caractère social dans les bases imposées à la taxe foncière est de 11,5 %.

A noter enfin qu'en 2015, 55,5 % de la population vivait en zone urbaine sensible.

## ***B) Analyse de l'endettement***

L'encours de la dette au 31 décembre 2015 s'établit à 19 477 457 €, soit pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive une nouvelle baisse (- 463 262 € soit -2,32%).

En 2015, le montant de la dette par habitant s'élève à 1 953 € contre une moyenne régionale de 754 € dans la strate de 5 000 à 9 999 hab. ou 822 € dans la strate supérieure, ce qui reste donc un niveau très élevé.

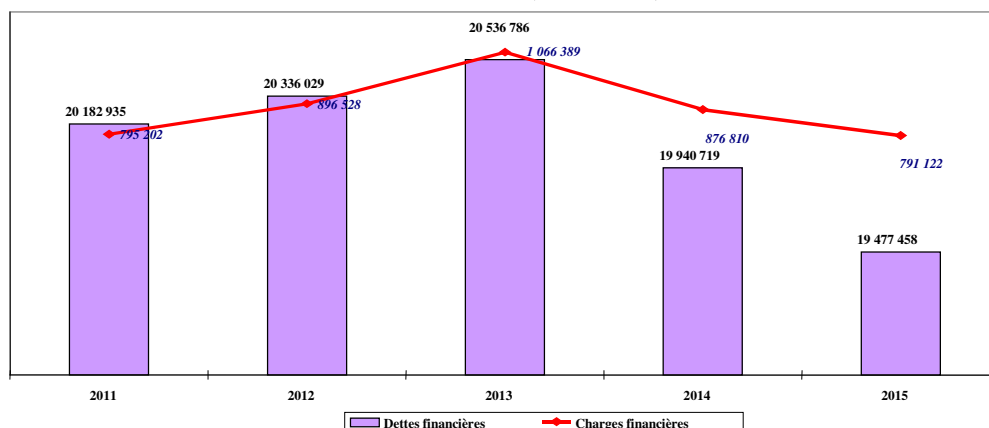
En 2015, ce niveau d'endettement n'est pas lié au niveau des dépenses d'équipement, qui est inférieur à la moyenne régionale (162 € /hab. contre 231 € à 240 €), comme en 2014.

L'évolution positive à noter en 2015 et ce pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, est que la CAF permet le remboursement de l'annuité de la dette en capital. D'où une évolution favorable des ratios d'endettement : le rapport encours de dettes / produits de fonctionnement s'établit à 1.18 (1.22 en 2014) et le rapport encours de la dette / CAF s'élève à 8.01, ce qui signifie que pour rembourser sa dette actuelle la commune mettrait 8 années (contre 9.77 en 2014).

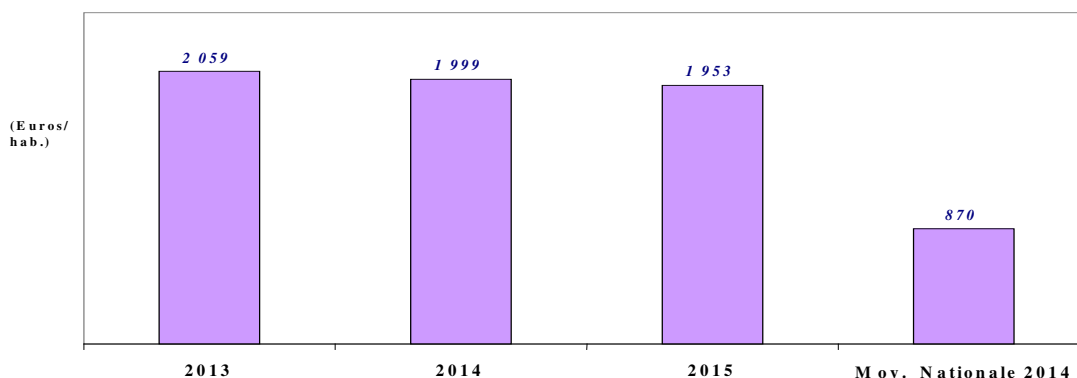
Les charges financières 2015 représentent 791 121 € soit 79 € /hab. (99 € ou 59 € selon la strate de référence).

A noter que la commune n'a pas pu bénéficier du fonds de soutien aux collectivités locales, créé dans le cadre de la loi de finances pour 2014 (décret n° 2014-444 du 29 avril 2014), pour l'emprunt initialement contracté auprès de DEXIA et classé D2 suivant la Charte GISSLER. Au 31 décembre 2015, l'encours de cet emprunt est de 2 812 671,28 € (capital restant dû).

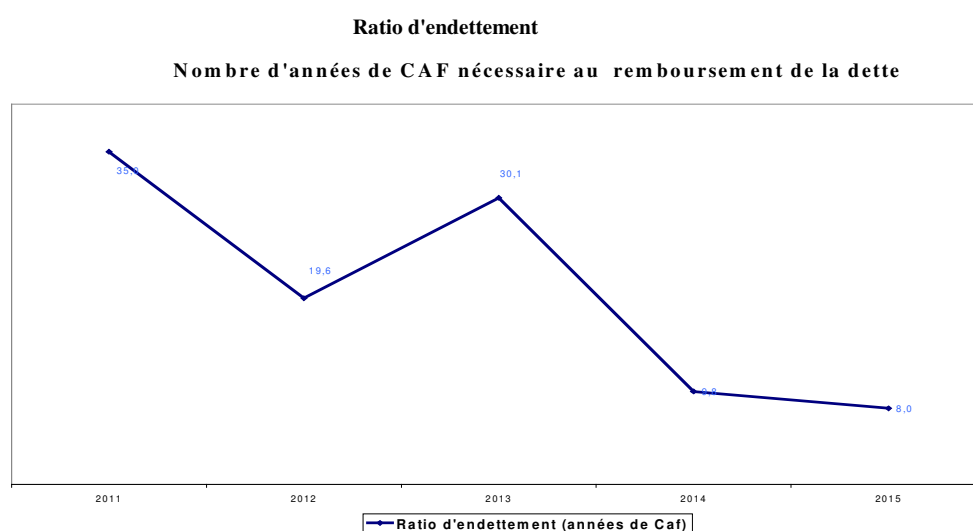
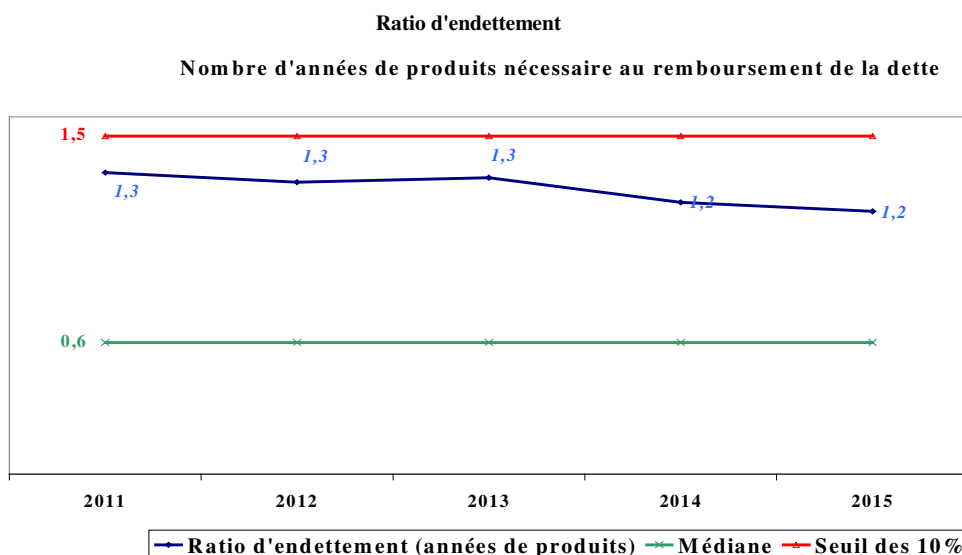
### Évolution de la dette (Montant)



### Dettes financières



\* Strate : communes de 5 000 à 10 000 hab ;



### ***C) Le coefficient d'autofinancement courant***

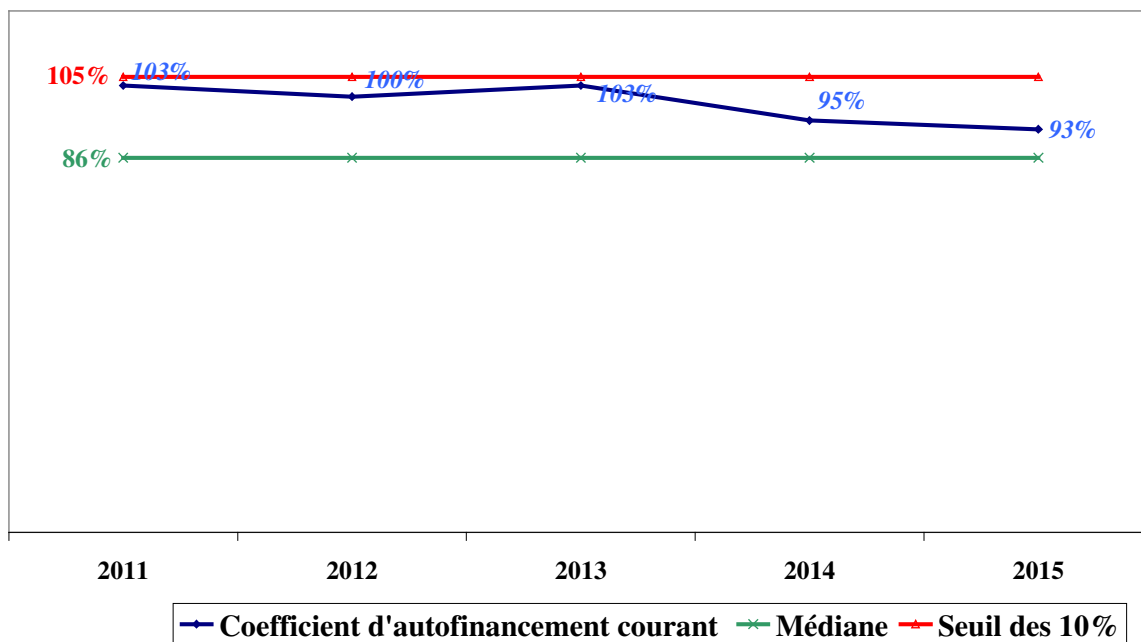
Le coefficient d'autofinancement courant (CAC) permet de mesurer l'aptitude de la commune à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et les remboursements de dettes.

Un coefficient supérieur à 1 indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement.

Le coefficient d'autofinancement courant 2015 (CAC : charges de fonctionnement réelles + remboursement en capital d'emprunts / produits de fonctionnement réels) s'établit à 0.93, soit une légère amélioration par rapport à 2014 (0.95). La commune a donc été en capacité, à nouveau en 2015, de rembourser le capital des emprunts et de financer des investissements nouveaux à partir de l'autofinancement dégagé par les opérations de fonctionnement.

## Coefficient d'autofinancement courant

### Couverture des charges et des remboursements de dettes par les produits



### D) Analyse des facteurs externes de risques

Aucun risque externe connu par le comptable public à ce jour.

# LEXIQUE

## **Actif**

A l'actif du bilan sont inscrits l'ensemble des biens du patrimoine (immobilisations pour leur valeur historique) ainsi que l'ensemble des éléments n'ayant pas vocation à y rester de manière durable (stocks, créances, trésorerie). L'actif immobilisé brut représente l'ensemble des immobilisations inscrites au bilan fonctionnel pour une durée supérieure à un an (dépenses d'équipement, titres de participations, opérations pour comptes de tiers). L'actif circulant désigne les stocks et créances qui se renouvellent au cours de l'exercice.

## **Annuité de la dette**

L'annuité de la dette est composée du montant des intérêts des emprunts et du montant du remboursement du capital. L'addition de ces deux montants permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

## **Autofinancement**

(voir Capacité d'autofinancement)

## **Besoin en fonds de roulement (BFR)**

Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. A l'inverse, une dette génère une ressource; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.

## **Bilan**

Le bilan présente la situation patrimoniale de la collectivité à la date de clôture de l'exercice. Pour l'analyse financière, certaines rubriques du bilan sont reclassées afin de faire ressortir les grandeurs caractérisant la structure financière de la collectivité et d'apprécier son équilibre financier global.

Le bilan se présente sur deux colonnes: une colonne actif et une colonne passif. Il se découpe en trois grandes masses permettant de calculer trois grandeurs caractéristiques: les biens et financements à long terme (utilisés pour le calcul du fonds de roulement); l'ensemble des droits et obligations à court terme de la collectivité (calcul du besoin en fonds de roulement) et enfin la trésorerie dans son acception la plus large.

## **Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)**

Elle représente l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement. La CAF permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

## **Capitaux et assimilés**

Ce sont les fonds à disposition de la commune à long terme hors dettes financières (dotations, réserves, résultat de l'exercice, subventions d'investissement, opérations pour comptes de tiers...).

## **Charges de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les charges réelles correspondent à des charges de fonctionnement qui donnent lieu ou donneront lieu à décaissement.

**Financement disponible**

Il représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes financières.

**Excédent brut de fonctionnement (EBF)**

Il correspond à l'excédent des produits courants sur les charges courantes. C'est la ressource fondamentale de la commune indépendante des produits et charges financières et exceptionnelles.

**Fonds de roulement**

Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions d'investissements, les amortissements et provisions, les dettes financières à moyen long terme) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation).

Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

**Produits de fonctionnement réels**

En analyse financière M14, les produits réels correspondent à des produits de fonctionnement (hors cession d'actifs) qui donnent lieu ou donneront lieu à encaissement.

**Réel**

En analyse financière, la notion de réel diffère de celle d'encaissement ou de décaissement. Est considéré comme réelle, une opération qui a ou aura (au cours d'un exercice ultérieur) un dénouement en trésorerie.

**Résultat de fonctionnement ou résultat comptable**

Différence entre le total des titres et le total des mandats émis en classe 7 et 6 de la section de fonctionnement.

**Trésorerie**

C'est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse ou au compte au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

# ANNEXES

- **Fiches de situation financière AEF 2015**
  
- **Fiche individuelle DGF 2015**
  
- **Tableaux issus de l'application SAFRAN/SAFI :**
  - AF1E : Tableau de détermination de la CAF brute
  - AF3 : Equilibre du financement des investissements
  - AF2s : calcul du financement disponible – Financement des investissements
  - AF4s : taux d'évolution – tableau de ratios
  - AF5s : bilan fonctionnel